

Commune d'EPINOY



AVIS

SECOND CONSTAT D'ÉTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Le Maire de la commune d'EPINOY, informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé le **mercredi 1^{er} juillet 2026 de 14 h 00 à 15 h 00**, au cimetière communal, à la constatation de l'état d'abandon des concessions énumérées ci-dessous.

Un premier procès-verbal constatant l'état d'abandon de ces concessions a été dressé le 8 janvier 2025.

En conséquence, il invite les concessionnaires, descendants, successeurs du concessionnaire ou la personne chargée de leur entretien, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Le maire,

Corinne DELEVAQUE.

Date d'affichage : 29 mai 2026

Durée d'affichage : 1 mois

Commune d'EPINOY

**LISTE DES CONCESSIONS QUI FONT L'OBJET DE LA PROCÉDURE
DE REPRISE POUR ÉTAT D'ABANDON**

N° de concession	Nom du Concessionnaire	Situation de la concession
Inconnu	DUCHATELLE Jules	Allée droite 12 ^{ème} tombe côté nouveau cimetière
102	Familles LUCAS BUSTIN	Allée droite 7 ^{ème} tombe après allée vers Nouveau cimetière
76	MASSET Zulma	Allée droite 16 ^{ème} tombe côté gauche
Inconnu	Concessionnaire inconnu (A)	Allée gauche 19 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (B)	Allée gauche 16 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (C)	Allée gauche 14 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (D)	Allée gauche 13 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (E)	Allée gauche 5 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (F)	Allée gauche 4 ^{ème} tombe côté clôture
Inconnu	Concessionnaire inconnu (G)	Allée gauche 3 ^{ème} tombe côté clôture